



HAL
open science

Les conflits d'intérêt entre les autorités espagnoles à travers l'emploi des Tlamemes de la région Chontale au XVIe siècle

Bruno Deguil-Robin

► To cite this version:

Bruno Deguil-Robin. Les conflits d'intérêt entre les autorités espagnoles à travers l'emploi des Tlamemes de la région Chontale au XVIe siècle. GIS Réseau Amérique latine. Actes du 1er Congrès du GIS Amérique latine : Discours et pratiques de pouvoir en Amérique latine, de la période précolombienne à nos jours, 3-4 novembre 2005, Université de La Rochelle, Nov 2005, La Rochelle, France. 8 p. halshs-00150696

HAL Id: halshs-00150696

<https://shs.hal.science/halshs-00150696>

Submitted on 31 May 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES CONFLITS D'INTERET ENTRE LES AUTORITES ESPAGNOLES
A TRAVERS L'EMPLOI DES *TLAMEMES*
DE LA REGION CHONTALE AU XVI^e SIECLE**

par Bruno Deguil-Robin

Résumé :

Les Indiens de la Région du Potonchan subissent un recul démographique important au début des années 1520. Les Espagnols s'imposent difficilement dans cette région qui leur est hostile. Sur ces terres nouvellement conquises, l'exercice du pouvoir (ici plus qu'ailleurs) est aux mains des Conquistadores peu scrupuleux et surtout éloignés de l'autorité royale. Ils se comportent en véritables despotes. Les soucis des Conquistadores, dès 1519 reposent sur des difficultés de logistique militaire. Très vite, ils enrôlent les Tlamemes, ces Indiens porteurs de charges. Les déviances liées à l'exercice du pouvoir sur les Indiens provoquent des soulèvements exacerbés de la part des religieux. La Nouvelle Espagne devient le théâtre des conflits d'intérêt et d'influence entre les autorités laïque et religieuse. L'autorité royale fait son possible pour arbitrer ces conflits sans y parvenir réellement au XVI^e siècle.

Communication :

Le 4 décembre 1528 l'Empereur D. Carlos V fait édicter une loi qui interdit l'utilisation des Indiens du Nouveau Monde comme porteurs de charges¹. Par cette loi nous sommes interrogés sur les fondements d'une telle mesure et sur les conséquences pour les populations locales, indiennes et espagnoles.

Les études menées sur les notions de pouvoirs nous montrent que l'installation des autorités est difficile et entraîne quelques déviances² de la part des populations autochtones mais aussi de la part des Espagnols qui mènent souvent une politique despotique dans le cadre de l'*encomienda*.

Apporter un regard nouveau sur l'histoire de la conquête et la colonisation de l'Amérique n'est pas aisé tant la littérature est abondante et les thématiques couvertes nombreuses. Notre analyse consacre une zone géographique particulière, la région Chontale appelée *Chomtalpa*. Elle présente un grand intérêt par sa position centrale entre les mondes *nahua* et *maya*, c'est aussi le lieu des prémices de la conquête de Cortès qui y remporte une première victoire à Centla et y fonde la ville de Santa Maria de la Victoria. Nous avons choisi de mettre en lumière une population mal connue qui joue pourtant un rôle déterminant, à la fois dans la conquête par son rôle militaire puis dans le processus de colonisation par son rôle économique.

Les *Tlamemes* sont au coeur des querelles qui opposent les autorités espagnoles. C'est par un croisement systématique des sources constituées par les Archives Générale des Indes de Séville, les Archives Générales de la Nation de Mexico, les sources littéraires, les chroniques des XVI-XVII^e siècles, les correspondances des autorités locales et les codex pré et post cortésiens que nous tenterons de mieux comprendre la place des *Tlamemes* dans une société en mutation. Ainsi nous

¹ *Recopilacion de leyes de las Indias*, Madrid, Centro de estudios Políticos y constitucionales Boletín oficial del estado, 1998, T.II, Libro VI, Título XII

² Collectif, *Pouvoirs et déviances en Mésoamérique (XVI-XVIII^e siècles)*, Toulouse, P.U.M. (Hespérides) 1998

serons mieux à même d'appréhender les causes et les conséquences du centre d'intérêt dont ils font l'objet dans la société coloniale tout au long du XVIe siècle jusqu'au début du XVIIe siècle.

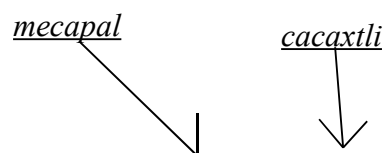
Construction d'une pyramide: codex Azcatitlan,
manuscrit fac-similé, journal de la société des
américanistes, XXXVIII, 1949, f°28

Région Chontalpa:
tiré des Scholes, Roys, *Los Chontales de Acalan-Tixchel*,
México, U.N.A.M., 1996, 550 p.

REPRESENTATION ET FONCTIONS DES *TLAMEME*

Il est d'abord nécessaire d'analyser la place, la fonction occupées par ces hommes au sein des communautés préhispaniques.

Les *Tlamemes*, du nom nahuatl *Tlamama* qui signifie “homme qui porte sur son dos” ont une fonction fortement liée aux marchands à l'époque précolombienne. Il leur incombe de transporter des charges égales et sont dirigés par le chef *Pochteca* (marchand). Ils sont répandus dans toute la Mésoamérique jusqu'au Pérou³. Les sociétés nahua et maya n'utilisent pas d'animaux pour transporter leurs marchandises. La méthode de transport consiste à porter sur le dos à l'aide d'un *mecapal* (corde qui se place sur le front) des charges sous forme de ballots appelés *cacaxtli*. Cette méthode est de nos jours encore utilisée dans les campagnes.



ohtlatopilli Tlamemes: tiré du codex Fejervary-
Mayer, le livre astrologique des
marchands, Paris, La différence, 1992,
f°36

³ Patiño, Victor Manuel, *Historia de la cultura material en la America equinocial*, Santafé de Bogota, Instituto Caro y Cuervo, 8 T., 1993.

Il existe également une version numérique accessible depuis la bibliothèque virtuelle Banco de la republica Colombiana à l'adresse suivante: <http://www.lablaa.org/home.htm>

Ces porteurs sont facilement identifiables par leur posture penchée en avant et leur baton à la main, l'*ohlatopilli*. Les Tlamemes jouent un rôle essentiel dans le commerce mais aussi pour la construction des édifices. Ce sont eux qui transportent les blocs de pierre qui forment les pyramides.

Selon Sahagun, ce sont des Indiens sans fortune qui vivent dans le quartier des marchands (cela vaut pour Tlatelulco)⁴. Ils sont la pierre angulaire du commerce car ils transportent les marchandises et offrent par la même occasion leurs services en cas d'attaques. Que ce soit les *pochtecas* ou les marchands d'Acalan-Tixchel, le recours aux *Tlamemes* ou *Tayacanes* (vocabulaire maya qui désigne le porteur) est primordial pour tous les transports terrestres.

L'arrivée des Espagnols provoque une transformation majeure de leur mode de fonctionnement. Les récits, les chroniques nous révèlent les liens entretenus par Cortès avec les populations indiennes de la côte. Fatigués des "mauvais traitements" infligés par le *Tlatohuani* aztèque (les Espagnols traduisent par Empereur) Moctezuma, ils décident de s'unir aux Espagnols. Les chefs de villages, et notamment Teudile gouverneur de la province de Cotastla⁵, principal interlocuteur de Cortès, propose de fournir les Conquistadores en guerriers et en *Tlamemes* chargés de la logistique militaire. Ce "don" ne doit pas être négligé tant il a permis à l'armée espagnole d'avancer rapidement dans les terres sans se soucier d'une logistique trop lourde dont elle n'aurait pu assumer la charge seule. Le codex Azcatitlan illustre l'arrivée de l'armée à Tenochtitlan et fait apparaître des *Tlamemes* qui portent les vivres.

⁴ Sahagun, Bernardino de, *Histoire des choses de la Nouvelle Espagne*, Paris, Rémi Simon, 1880, p.259

⁵ Bernal Diaz del Castillo, *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, Madrid, Ed. Miguel León Portilla, 1984, 2T., p.161

Arrivée des Conquistadores à Tenochtitlan: tiré du codex Azcatitlan, sous la direction de Michelet, Fac-similé et commentaire, Paris, B.N.F., 1995, 2 vol., f°44

Cette relation réciproque entre les sociétés indiennes et les Conquistadores tend à se transformer en relation univoque une fois les sociétés indiennes soumises à l'autorité espagnole.

UNE RUPTURE COMMERCIALE ET SOCIALE

Nous venons de le voir, les *Tamemes* (déformation linguistique castillane) ont la charge des transports dans le monde préhispanique. Ils participent de la réussite commerciale et économique des sociétés précolombiennes. Fortes de leur supériorité militaire, les autorités espagnoles utilisent ces Indiens pour pallier au manque de main d'oeuvre, à la rareté voire l'absence d'animaux de charge. Lors de son expédition pour le Honduras, Cortès écrit au Roi. De cette relation nous constatons jusqu'à Xicalango qu'il s'assure un ravitaillement par le biais des navires qui cabottent sur la côte en envoyant au fur et à mesure des barques ou canoas chargées de vivres. Or, sur le trajet qui mène à Acalan la logistique n'est plus assurée. Bernal Diaz del Castillo mentionne les difficultés de l'expédition dues à la faim qui s'installe, ronge les forces et les esprits⁶. Cette expédition aurait sans doute pris fin, et les deux conquistadores en attestent, sans le concours d'Acalan qui les ravitaille et leur donne 600 Indiens *cargueros* pour relancer l'expédition. De ces Indiens aucun ne reviendra selon Alonso Davila⁷.

*“Dimos todos muchas gracias a Nuestro Señor por tan gran merced como nos había hecho, y estando en esto llegaron los españoles que yo había enviado a Acalan con hasta ochenta indios de los naturales de aquella provincia cargados de mantenimientos de maíz y aves [...]”*⁸

Si les *canoas* dans la région chontale sont utiles pour le transport de marchandises, le

⁶ idem, vol 2b, pp. 263-280

⁷ Gonzalo Fernandez de Oviedo y Valdes, *Historia General y Natural de las Indias*, Asuncion del Paraguay, Editorial Guaranía, 1944, T.VIII, p.201

⁸ HERNÁN CORTÉS, *quinta relacion*, [en ligne], <http://www.ems.kcl.ac.uk/content/etext/>, visité le 14/10/2005

recours aux *Tlamemes* est primordial car les ruptures de charges se font à dos d'hommes. Les réseaux de communications mis en place par les sociétés indiennes entre les ports comme Xicalango, Acalan et leur hinterland, sont destinés aux porteurs, une situation que Cortès avait négligé.

Les autorités d'Acalan-Tixchel, derrière leur chef Paxbolom, se plaignent auprès des Espagnols à propos de leur "comptoir" installé à Nito (ou Naco) avec lequel ils ne peuvent plus communiquer à cause des exactions espagnoles qui empêchent tout commerce⁹. Les départs massifs de *Tlamemes*, les épidémies, la désorganisation sociale liée aux fuites des villages provoquent un déclin démographique qui annihile la puissance commerciale des Chontales. Dès lors, la cité périlite rapidement.

Les valeurs sociales qui entourent les *Tlamemes* sont d'abord le fruit d'une hiérarchie commerçante puis de valeurs morales transmises oralement. La transcription des discours (*huehuetlahtolli*) qui véhiculent les valeurs sociales des sociétés nous révèle quelques points sur leur condition¹⁰. L'exhortation des anciens marchands faite à ceux qui partent précise les droits et devoirs de chacun. Les anciens stipulent que les charges ne doivent pas être trop lourdes, que les *Tlamemes* ne doivent pas être maltraités par le marchand capitaine. En effet, pour ce dernier la cargaison est précieuse et représente un assesseur social dans la hiérarchie commerçante. La protection de sa cargaison passe par la protection et la bienveillance sur les porteurs.

Parmi eux on trouve des hommes, jeunes et vieux, des femmes et des enfants. On suppose que les *tlamemes* se déplacent en famille pour les grandes expéditions car elles peuvent durer jusqu'à 4 ans (expédition de Tehuantepeque).

Les Espagnols ne tiennent pas compte des traditions orales qui réglementent leur fonctions. Dès 1525, les autorités prennent des mesures en faveur des Indiens par les *ordenanzas sobre el buen tratamiento des los Indios*. Pourtant, on recense de nombreux faits de maltraitances sur les Indiens tout au long du XVI^e siècle. On constate que la frontière entre l'esclave et le *tlamemes* est floue.

CONFLITS D'INTERET ET QUERELLES D'AUTORITES

L'attitude des Espagnols, leurs exactions sur les Indiens provoquent des dénonciations exacerbées des religieux. La région Chontale (Tabasco) est le théâtre de violences vivement dénoncées par le frère Lizana qui taxe les Espagnols de *tiranos*¹¹. Malgré les lois de 1525 puis de 1528 qui "protègent" les Indiens et réglementent leurs activités, on constate qu'elles ne sont pas appliquées. Pour la région du Tabasco il faut attendre 1546 et l'intervention de l'Adelantado Francisco Montejo pour mettre fin aux désordre et à la *tiranía*¹².

Les querelles débutent entre les autorités laïques et les autorités ecclésiastiques qui s'insurgent des traitements imposés aux Indiens. Bartolomé de Las Casas est la figure de proue de ce mouvement. Il est à l'origine des lois nouvelles promulguées en 1542 qui abolissent l'esclavage des Indiens.

Les religieux remportent quelques victoires en matière juridique. Dès 1528, ils obtiennent l'interdiction au recours des *tlamemes*, or sous la pression des autorités laïques, les *encomenderos*, *alcaldes*, la loi est augmentée en 1533 de quelques réglementations¹³. Cette loi fixe un poids de charge maximum de deux *arrobas*, interdit de faire transporter des marchandises d'une terre froide vers une terre chaude et inversement, puis fixe une distance maximum de 5 lieues à parcourir par jour¹⁴. Le frère Geronimo de Mendieta rapporte cette situation:

⁹ HERNÁN CORTÉS, *La conquête du Mexique*, traduction M. Vallée, Paris Maspéro, pp.350-351

¹⁰ Sahagun, opt.cit., p.259

¹¹ Lizana, Bernardo de, *Historia de Yucatan*, Madrid, Historia 16, 1988, p.133

¹² Idem, pp.132-133

¹³ *Recopilacion de leyes*, opt.cit, T. II, p.289

¹⁴ Voir aussi à ce sujet Fuentes y Guzman, Don Francisco Antonio de, *Obras historicas*, Madrid, Ed. Atlas, T.III; p.221

“Cuanto al cargar los indios.

En las ordenanzas de Toledo, hechas el año de veinte y ocho, mandó S. M. que ningún español, de cualquier calidad y condición que sea, fuese osado de cargar a indio alguno para que le llevase alguna cosa a cuestras de un pueblo a otro, ni por fuerza ni de grado, so pena de pagar por la primera vez de cada indio que cargase, cien pesos de oro, y por la segunda trescientos, y por la tercera tuviese perdidos todos sus bienes. Y porque después informándole por muchas vías, que si esto se guardase se perderían los tratos de esta tierra, y los mercaderes no podrían llevar sus mercaderías de unas partes a otras tan ligeramente como con los tamemes, en especial por ser algunos caminos tan ásperos que no se podían caminar con carretas ni con bestias, y que los mismos indios tenían uso de cargarse en tiempo de su infidelidad, y les venía bien, porque con esto ganaban su vida; con estas relaciones y importunidades le hicieron conceder que se pudiesen cargar los indios, como fuese con su voluntad y pagándoles bien su trabajo, y con que la carga no pasase de dos arrobas.

Esto concedió por una su provisión dada en Monzón a trece de septiembre de treinta y tres años. Últimamente, teniéndose por engañado en lo que así le habían informado, y sabiendo que teniendo alguna entrada, nunca los españoles guardaban moderación en estas cosas, proveyó por una su cédula despachada en Valladolid en primero de junio de cuarenta y nueve años, que ninguno cargase indio, como de primero estaba mandado, aunque el indio dijese que lo hacía de su voluntad, so pena de mil castellanos de oro.”¹⁵

Déjà en 1531, l'Audiencia de Mexico devance les réglementations à venir en fixant à 100 cacao (diario) le paiement des *Tlamemes*¹⁶, puis en 1536 interdit le transport des Espagnols par ce moyen. En 1538, un âge minimum légal fixé à 18 ans est instauré pour pratiquer la fonction de tamemes.

*“Las permisiones de cargar Indios
en los tiempos y ocasiones, que
por estas leyes se expresan, se han de
entender, y practicar con que el
Indio sea de diez y ocho
años cumplidos.”¹⁷*

Si les autorités laïques gagnent du terrain sur la loi de 1528, ils concèdent par ailleurs quelques règlements qui contraignent le bon fonctionnement de l'économie.

En 1537, le Vice-Roi Don Antonio de Mendoza, dans sa lettre adressée au Roi, reproche aux religieux de recourir aux tamemes, dénonce les fausses accusations de violences sur les Indiens. Il émet des griefs et met en avant les difficultés de transport à cause du coût élevé des bêtes (environ une année de salaire), du mauvais état des routes qui rend impossible le transport des marchandises par charette. Il ajoute enfin que ces Indiens (porteurs) ont un rôle vital pour l'économie (*moins coûteux que les bêtes*) de la Nouvelle Espagne et par conséquent, les lois qui les concernent ne peuvent être appliquées au pied de la lettre¹⁸.

Non seulement on assiste à une lutte d'influence de la part des autorités locales auprès du roi, mais on constate que l'autorité royale n'est pas entièrement respectée. Toutefois des mesures sont prises et en 1549 la liste des taxations des villages de la province du Yucatan faite par l'Audiencia

¹⁵ Mendieta, Jeronimo de, *Historia eclesiastica indiana*, Alicante, Biblioteca Virtual Cervantes, 1999, p. 255
édition digitale à partir de l'édition de Joaquin Garcia Icazbalceta, Mexico, Antigua literia, 1870

¹⁶ Fuentes y Guzman, opt.cit., p. 221

¹⁷ *Recopilacion de leyes*, opt.cit., p. 288

¹⁸ A.G.I., Patronato 180 r°70, *relacion del virrey de la Nueva España D. Antonio de Mendoza sobre los servicios personales que hacian los Indios en aquellas provincias.-1537*, in Francisco del Paso y Troncoso, *Epistolario de Nueva España 1505-1818*, T XVI, pp.29-34

de Guatemala stipule pour chaque *encomendero* d'apporter le tribut par le moyen de bêtes ou de charettes¹⁹, pour leur rappeler que l'utilisation des *tlamemes* pour cette tâche est interdite. La formule consacrée est:

“...y dandoles su encomendero bestias o carretas le traian el dicho tributo a la ciudad de la Villa de la Victoria.”

Les autorités royales rappellent cette même année la loi de 1528, et la rappelleront à plusieurs reprises en 1601, 1609, des signes qui annoncent les distances qui séparent les lois de la pratique mais surtout de la distance qui grandit entre les autorités royales et locales. On constate que le Roi a du mal à se faire entendre et à faire respecter ses lois outre atlantique.

Dans les années 1570-1580 les plaintes émanant des Tlamemes se multiplient. Elles dénoncent les mauvais traitements, les travaux non payés²⁰. Les rappels à l'ordre²¹ adressés aux alcaldes et encomenderos se multiplient également au fur et à mesure que les réseaux de communication se mettent en place, où les autorités locales tentent de faire appliquer les lois, maintenant que les Tlamemes ne représentent plus un besoin vital dans l'économie de la Nouvelle Espagne, ils sont remplacé progressivement par le recours aux mules importées d'Espagne.

À travers l'emploi des Tlamemes et la transformation de leurs fonctions à partir de 1519, amorcée par les Conquistadores puis encouragée par les autorités locales, nous constatons une rupture commerciale et sociale majeure dans les sociétés nahua et maya.

Les réseaux commerciaux indigènes déclinent ou disparaissent. Le cas d'Acalan-Tixchel illustre parfaitement cette rupture.

Les Tlamemes sont au coeur des luttes d'influence qui opposent les religieux aux encomenderos, alcaldes et Vice-roi. Ces luttes témoignent des difficultés des autorités royales à se faire entendre et à faire respecter leur décisions sur un territoire aussi distant.

BIBLIOGRAPHIE

Andrew, Anthony P., El comercio maritimo de los Mayas del posclasico, in *Arqueologia Mexicana*, vol. VI, n°33, 1998, pp.16-23

Chaunu, Pierre, *Conquête et exploitation des Nouveaux Mondes*, [3ème éd.]Paris, PUF, 1987, 445p.

Conde, Sanchiz, *Las intrucciones reales al primer gobierno de Don Luis de Velasco*, in *Estudios de Historia Novohispana*, n°20, 1999, pp.137-153

Cruz Pazos, Patricia, Cabildos y cacicazgos: allianza y confrontacion en los pueblos de indios novohispanos, in *Revista española de Antropologia Americana*, 2004, vol.34, pp.149-162

Fuentes y Guzman, Francisco Antonio de, *Obras Historicas*, Madrid, Ed. Atlas, 1969, 3 T.

Gillespie, Susan D., the Aztec Triple Alliance: a Postcoquest Tradition, in *Native Traditions in the Postconquest World*, Washington, Dumbarton Oaks, 1998, pp.233-263

¹⁹ A.G.I., Papeles de Simancas Est. 64, Caj.6, leg.1, *Cuaderno tercero y ultimo de las tasaciones de los pueblos de la provincia de Yucatan en el mes de febrero de 1549 y otras de los pueblos de la provincia de Tabasco hechas en mayo de mismo año y diciembre de 1551.*

²⁰ A.G.N., Indios, Gr. 58, 1592, vol. 6, Exp. 213, f°55

²¹ A.G.N., General de Parte, Gr. 51, 1579, vol. 2, Exp. 79, f°18

- Huehuetlahtolli*, traduit du nahuatl par Librado Silva Galeana, Mexico, FCE, 1991, 241 p.
- Izquierdo, Ana Luisa, Santa María de la Victoria. Historia del primer asentamiento español en Tabasco, *Memorias del Primer Congreso Internacional de Mayistas* (México, 1985): 915-27, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 1987.
- La provincia de Acalán, su territorio y sus habitantes, *Memorias del II Coloquio Internacional de Mayistas* (Campeche, 1987), II: 1111-18, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 1989.
- El abandono de Santa María de la Victoria y la fundación de San Juan Bautista de Villahermosa.*, Fuentes para el Estudio de la Cultura Maya, 11, Centro de Estudios Mayas, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 1995
- Las divisiones políticas en la Chontalpa del siglo XVI: Aportaciones a la geografía política de los mayas, Paper presented at the 62nd Annual Meeting of the Society for American Archaeology, Nashville, 1997.
- Izquierdo, Ana Luisa, and G. Bustos, La visión geográfica de la Chontalpa en el Siglo XVI, *Estudios de Cultura Maya*, XV: 143-75, 1984.
- La visión geográfica de la Chontalpa en el Siglo XVI, In *Comalcalco* (E.M. Pérez Campos, comp.): 299-335, Mexico, Instituto Nacional de Antropología e Historia, [reprint of 1984], 1992
- Lockart, James, Three experiences of culture contact: Nahuatl, Maya, Quechua, in *Native Traditions in the Postconquest World*, Washington, Dumbarton Oaks, 1998, pp. 31-53
- Los nahuas después de la conquista. Una historia social y cultural de los indios del Centro de México (S.XVI-XVIII)*, Stanford, Stanford University Press, [1992], 1999
- Magni, Caterina, *Les Olmèques des origines au mythe*, Paris, Seuil, 2003, 421 p.
- Moll, Roberto Garcia, Tabasco: una vision General, in *Arqueologia Mexicana*, vol.XI, n°61, mai-juin 2003, pp.12-17
- Peterson, Ana L., Indigenous Culture and Religion Before and Since the Conquest, in *Latin American Review*, vol.36, n°2, 2001, pp.237-254
- Rivera, Maria Eugenia Romero, La navegacion Maya, in *Arqueologia Mexicana*, vol. VI, n°33, 1998, pp.48-53
- Scholes, Roys, *Los Chontales de Acalan-Tixchel*, Mexico, CIESAS, 1996, 550 p.
- Vásquez-Dávila, Marco Antonio, Etnoecología chontal de Tabasco, México, in *Etnoecológica*, Vol. 6, No. 8, pp. 42-60